

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 4 novembre 2025**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Gaël GREULICH

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 30 octobre 2025

Conseillers présents : 10

Membres présents : Mmes et MM. Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, René HOELT, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 8

Membres absents excusés : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Françoise KOELL, Carole MENDY, Didier MEYER, Caroline WAGENTRUTZ.

Procuration : 1

Membre absent ayant donné procuration :

Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.**Délibération n° COMM20250906****Objet : Décision modificative n° 4 au budget primitif 2025 – augmentation de crédits**

Vu la nécessité de procéder à des écritures d'ordre budgétaire suite au remboursement de TVA effectué par les UME, intervenu après exécution des travaux inscrits au programme FACE,

M. le Maire expose qu'il serait nécessaire de procéder à :

- une augmentation de 4 400,00 € des crédits de l'article 2762 (chapitre 041),
- une augmentation de 4 400,00 € des crédits de l'article 21534 (chapitre 041),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative n° 4 au budget primitif 2025, comme suit :

Sect.	Sens	Chap.	Article	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	D	041	2762 Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	18 668,91 €	+ 4 400,00 €	23 068,91 €
I	R	041	21534 Réseaux d'électrification	18 668,91 €	+ 4 400,00 €	23 068,91 €

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 07 novembre 2025

Le Maire, René HOELT

Le Secrétaire de séance, Gaël GREULICH



A handwritten signature, likely of Gaël GREULICH, is written in ink.

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>